

Le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-47 et suivants et R.153-20 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L. 123-18 et R123-1 à R.123-27,

Vu la délibération n°2018-074 du 14 Juin 2018 du conseil communautaire approuvant le PLU de la commune de Saint Marcel d'Ardèche

Vu la délibération n°2018-120 du conseil communautaire définissant les modalités de mises à disposition du public pour la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint Marcel d'Ardèche.

Vu les pièces du dossier mis à la disposition du public,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il sera procédé à une mise à disposition du public sur le projet modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme pour une durée de 33 jours à compter du 14 Janvier 2019.

Le dossier mis à disposition du public publique porte sur :

- La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
- Les avis émis par les collectivités et organismes associés ou consultés au titre du code de l'urbanisme,
- Les éléments administratifs du dossier de PLU tels que délibérations du conseil communautaire.

**ARTICLE 2** : Au terme de la mise à disposition du public, le dossier sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

**ARTICLE 3** : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la communauté de communes seront déposés à la mairie de Saint Marcel d'Ardèche et à la communauté de communes DRAGA pendant 33 jours consécutifs, à compter du 14 Janvier 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La mairie de Saint Marcel d'Ardèche est ouverte les jours et horaires suivants :

Lundi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30  
Mardi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30  
Mercredi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30  
Jeudi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Vendredi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

La communauté de communes est ouverte les jours et horaires suivants :

Du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes DRAGA :

[www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr)

Il pourra également être consulté à partir d'un poste informatique en mairie de Saint Marcel d'Ardèche aux jours et heures indiquées ci-dessus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre mis à disposition ou les adresser par écrit au Président de la communauté de communes :

CC DRAGA

Place Georges Courtial

07700 – Bourg Saint Andéol

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le public pourra adresser des observations et propositions écrites à l'adresse mail : [enquetepublique@ccdraga.fr](mailto:enquetepublique@ccdraga.fr).

**ARTICLE 4** : A l'expiration du délai de mise à disposition, le registre sera clos par le président de la communauté de communes.

**ARTICLE 5** : Toute information relative à cette mise à disposition pourra être demandée à M le Président de la communauté de Communes à l'adresse et coordonnées ci-après

Mr Le Président

CC DRAGA

Places Georges Courtial

07700 Bourg Saint Andéol

04 75 54 57 05

**ARTICLE 10** : Dès la publication de l'arrêté de mise à disposition du public, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de M. le Président de la communauté de communes DRAGA.

**ARTICLE 11** : Mention de cet arrêté sera effectué dans un journal diffusé dans le département :

- *la Tribune*

Cet avis sera affiché notamment en Mairie et au siège de la communauté de communes et publié par tout autre procédé en usage, dont le site Internet de la communauté de communes, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête.



Fait à Bourg Saint Andéol, le 16/12/2018

Le Président